



# NOUVION sur MEUSE

08 ARDENNES - FRANCE



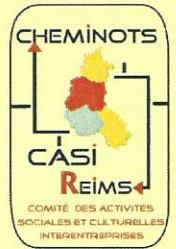
## USCN MARCHE



24<sup>ème</sup> Marche Populaire Internationale



## Marche de l'Ascension



# JEUDI 26 Mai 2022

## Parcours : 7 -10-15 et 20 km

Membre de la FFSP n°F0897

Visa FFSP 2022-08-043-C

Internet : <http://www.ffsp.fr> E-Mail : [contact@ffsp.fr](mailto:contact@ffsp.fr)

Facebook.com/ivv.france



### Partenaires de la FFSP

Agrément ministériel national  
du 20 juin 2006

Reconnue de mission d'utilité publique par  
arrêté N°012156 du 2 août 2001

## INFORMATIONS AUX MARCHEURS

**Départ et arrivée :** CLSH rue Paul Vaillant Couturier  
08160 NOUVION sur MEUSE

**Horaires :** Départ de 08h00 à 12h00 pour les 20 km  
Départ de 08h00 à 13h00 pour les 15 km  
Départ de 08h00 à 14h00 pour les 10 km et 7 km  
Arrivée limitée à 17 heures.

**Parcours :** Parcours fléchés : 7 ; 10 ; 15 ; 20 km sans difficultés particulières.  
Ouvert à tous ; les enfants de moins de 10 ans doivent obligatoirement être accompagnés.

**Licence de participation :** La licence de participation FFSP est délivrée au départ contre une **cotisation de participation sans souvenir de 2,50 €**. Portant les timbres de contrôle, elle donne droit aux tampons IVV sur les carnets internationaux disponibles au retour.

**Inscriptions :** SACRÉ Didier  
15 Rue Paul Langevin  
08160 NOUVION sur MEUSE  
Téléphone: 03.24.53.09.98 / 06.43.70.33.14  
E-mail :severine.sacre0397@orange.fr

**Assurance :** La FFSP est garantie en responsabilité civile auprès de MAIF.  
L'inscription à la manifestation vaut déclaration de bonne santé.

**Ravitaillement :** Boissons et petites collations gratuites aux points de contrôle.  
Possibilité de restauration à l'arrivée.  
**Attention, pas de gobelets jetables sur les contrôles, gobelets réutilisables uniquement.**

**Avis importants :** Interdiction absolue de fumer et d'allumer du feu sur le parcours. Nos amis à quatre pattes doivent obligatoirement être tenus en laisse.

**Secourisme :** Premiers secours : Par l'association.  
Urgence : 112

*La marche aura lieu quelles que soient les conditions météorologiques sauf en cas d'arrêté préfectoral ou municipal*